

**Compte rendu provisoire de la réunion du Conseil d'administration
de la Fondation du Lycée Français International de Tokyo
Séance du 16 février 2016**

Présents :

Administrateurs :

Monsieur Bruno VALERY, coordonnateur de l'AEFE en Asie
Monsieur Jean-Jacques POTHIER, consul
Monsieur Philippe EXELMANS, directeur général de la fondation
Monsieur Rachid SALAMA, secrétaire général de la fondation
Monsieur Gilles FAUVEAU, représentant des parents d'élèves
Monsieur Jean-François GUILLEMOLES, représentant des parents d'élèves
Monsieur Bernard DELMAS, président de la CCIFJ (arrivé à 18h30)
Monsieur Farid EL KHALKI, représentant des personnels

Auditeurs :

Monsieur Masato TANI

Invités :

Madame Janick MAGNE, conseillère consulaire
Madame Patricia REYNAUD, directrice du secondaire, experte
Monsieur Jacques HOUDOIN, directeur du primaire, expert
Monsieur Jean-Kim MESSIN, représentant des personnels (arrivé à 17h53)
Madame Yukie KADOTANI, interprète

Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint et vérifié les pouvoirs des administrateurs présents (procuration à M. Exelmans de M. Dana, Mme Thuaudet, M. Peyroles), M. Bruno VALERY, Coordonnateur régional délégué de la direction de l'AEFE et président du Conseil d'administration, ouvre la séance à 17H30.

M. Valery transmet les salutations au CA de M. Christophe Bouchard, nouveau Directeur de l'AEFE.

Ordre du jour : le Président du Conseil d'administration soumet au vote l'ordre du jour :

- 1) Adoption du compte-rendu précédent
- 2) Changement d'administrateurs et conseillers
- 3) Convention AEFE/Fondation
- 4) Modification d'un critère du Plan de Contribution
- 5) Présentation des voyages scolaires
- 6) Décision modificative au budget 2016
- 7) Budget du 1er avril 2016 au 31 mars 2017
- 8) Questions diverses (qui seront traitées en préambule de la présentation du budget au point 7)

Les quatre questions diverses posées par les parents seront traitées en préambule du point 7.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 / Adoption du compte rendu de la réunion précédente :

Le compte-rendu de la séance du 8 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

Le compte rendu de la réunion précédente du CA est adopté à l'unanimité.

2/ Changement d'administrateurs et de conseillers :

Monsieur Salama donne lecture des membres du C.A :

Monsieur Guillemoles remplacera Mme Galan comme administrateur représentant des parents.

Monsieur Christophe Bouchard remplacera Madame Hélène Farnaud Defromont en juin prochain comme président de la fondation

Les nouveaux conseillers sont :

M. Valéry à la place de M. Ténèze

Mme Bagot à la place de M. Angué

Monsieur Malinas à la place de Mme Droszewski

Monsieur Fauveau à la place de Mme Rigaudy

Monsieur Guillemoles à la place de M. Peyron

3/ Convention AEFÉ/Fondation

Le Lycée Français International de Tokyo est un lycée conventionné avec l'AEFE. Il existe par ailleurs des établissements en Gestion Directe (EGD) et des établissements partenaires.

Comme son nom l'indique, il existe une convention entre l'AEFE et la Fondation Lycée Français International de Tokyo.

La nouvelle convention-type a fait l'objet d'une large concertation : elle est le résultat des nombreux séminaires de gouvernance (qui réunissent chefs d'établissement et présidents de comité de gestion) et a été examinée par tous les membres du Conseil d'Administration. Elle s'intitule désormais « convention-type en vue d'associer un établissement d'enseignement de droit local à l'exercice de la mission de service public dévolue à l'AEFE ». Elle comporte deux parties : des dispositions générales et des dispositions particulières.

Pour notre établissement, les dispositions spécifiques sont les mêmes que celles retenues dans la dernière convention signée entre l'Agence et le LFIT.

Des modifications ont été apportées à la terminologie employée. Les délégations seront à nouveau portées au vote au prochain C.A. du LFIT.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

La nouvelle convention est adoptée à l'unanimité.

4/ Modification d'un critère du plan de Contribution

Pour rappel, Il s'agit d'un système de donation, encadré par la réglementation locale, permettant à des entreprises d'effectuer des donations à l'établissement dans un cadre fiscal avantageux, pour une durée minimale de deux ans.

Le LFIT est membre fondateur de l'association des écoles internationales disposant d'un plan de contribution qui regroupe désormais une vingtaine d'établissements.

Les établissements membres de cette association s'engagent à rencontrer régulièrement les services fiscaux locaux et à adopter les mêmes règles et les mêmes dispositions

techniques, financières et comptables dans le traitement des donations reçues dans le cadre du plan de contribution.

Par l'intermédiaire de l'association, les établissements garantissent ainsi la sécurité juridique et fiscale des donations collectées dans ce cadre.

Dans ce plan, il y a trois critères de calcul

- la taille de l'entreprise (cotée, non cotée...)
- le nombre d'employés étrangers dans le Kanto
- l'historique (en évolution de + ou - 10% à chaque renouvellement)

Actuellement, notre critère B fixe le nombre d'employés * 500 000 yens.

La proposition faite est de proposer une grille comme suit :

- entre 0 et 2 employés (petite sté) = entre 0 et 1,000,000 yens
- entre 3 et 6 employés (moyenne sté) = 1,100,000 yens et 3,400,000 yens
- entre 7 et 9 employés (moyenne sté) = 3,500,000 yens et 4,900,000 yens
- entre 10 et 14 employés (moyenne sté) = 5,000,000 yens et 7,900,000 yens
- entre 15 et 29 employés (grosse sté) = 8,000,000 yens et 14,900,000 yens
- entre 30 et 59 employés (grosse sté) = 15,000,000 yens et 29,900,000 yens
- entre 60 et plus = 30,000,000 yens à 80,000,000 yens

Cela nous permettrait de mieux nous adapter aux situations des différentes entreprises pouvant être éligibles au Plan de Contribution et d'ouvrir à plus de possibilités. C'est pourquoi, nous souhaitons également organiser dans le cadre du cinquantième anniversaire du LFIT une réunion avec la chambre de commerce pour présenter le plan de Contribution plus largement dans le cadre de nos projets futurs.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

La modification d'un critère du Plan de contribution est adoptée à l'unanimité.

5 / Présentation des voyages scolaires

Projet	Niveau	Classes	Dates	Nb. élèves	Coût total	Participation des familles en yens
Casablanca	Primaire	CE/CM	14/05/2016	12	1 550 000	100 000
Nagano	Primaire	CE1A CE1C	12/04/2016 15/04/2016	51	1 273 000	23 000
Phuket	Secondaire	2DE	09/06/2016 12/06/2016	7	840 000	100 000
Taipei	Secondaire	Tales et 3e	14/05/2016 15/05/2016	8	676 000 ;	100 000
Hiroshima	Secondaire	1ERES	19/04/2016	44	1 848	45 000

			20/04/2016		000	
Kuala Lumpur	Secondaire	2DES	19/05/2016 20/05/2016	5	560 000	100 000

Le Président propose de voter :

Ø Le CA approuve-t-il la liste des voyages scolaires ?

VOTE : 0 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

La liste des voyages scolaires est approuvée à l'unanimité.

6 / Décision modificative au budget

Le Secrétaire général précise qu'il s'agit essentiellement d'opérations pour information (intégration au budget d'ouvertures de crédits spécifiques) ou d'ajustements de fin d'exercice.

Le Président propose de voter :

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 10

La DMB est adoptée à l'unanimité.

7/ Présentation du projet de budget :

Avant de passer à la présentation formelle du budget, *une remarque liminaire et quatre questions diverses* ont été posées par les représentants des parents :

Remarque liminaire : Tout d'abord, en remarque liminaire, les informations, qui nous ont été communiquées lors de nos échanges, et pour lesquelles nous vous remercions, transmises à ce jour ne nous apparaissent pas suffisantes pour avoir une vision exhaustive et adéquate de la situation financière du LFIT.

Pour votre information, ces informations sont suffisantes pour l'AEFE, le TMG, le cabinet comptable et les autres administrateurs.

Si vous souhaitez des informations complémentaires précises, je vous remercie de les fournir à l'instar de celles demandées au cours de nos nombreux échanges de mail ou au cours de nos réunions, En l'espèce, la formule générale employée ne nous permet pas de répondre à votre demande.

Question 1 : Suite aux explications données lors de la réunion des conseillers du 9/02 sur les pertes de change, il est apparu qu'il y avait deux comptabilités l'une regroupant les dépenses et recettes en Euros et l'autre regroupant les dépenses et recettes en Yen (cette re-formulation des propos échangés est elle correcte?). Ce mécanisme permet d'éviter les pertes de change qui ne seraient que comptables. Nous souhaitons dans ce cas avoir communications des informations sur chaque comptabilité: les balances séparées dans chaque unité de compte (le réel), en plus de la consolidation.

Non, la comptabilité est tenue en yens. Nous avons des comptes bancaires valorisés en euros mais nous n'avons pas de double comptabilité.

Il ne faut pas confondre budget et compte financier, le budget est une prévision et le compte financier est un instantané reflétant la situation financière du LFIT au 31 mars de chaque année.

Question 2 : Les flux financiers nous ont été communiqués, mais pas les stocks (réserves et provisions). Il nous semble qu'une vision de la réalité comptable devrait inclure ces données. Nous souhaiterions avoir connaissance du montant des réserves des différents comptes, et dans chacune des monnaies (Euros et Yens), ainsi que leurs affectations/justifications. Considérant les sommes immobilisées, nous voudrions aussi savoir comment elles sont placées.

Les stocks ne sont pas composés des réserves et provisions, ce sont trois éléments différents.

Ces données sont accessibles sur le site internet du lycée et l'ensemble des données chiffrées ont été transmises à vos prédécesseurs.

Les sommes sont placées sur des comptes à capital garanti comme le statut de la fondation nous l'impose. Les taux à l'heure actuels ne sont pas très intéressants mais les fonds sont garantis.

Question 3 : Dans le souci d'une gestion bien planifiée et pluriannuelle, nous voudrions connaître les projets d'investissement au LFIT sur la période 2017-2018 identifiés et chiffrés, s'il en existe. Dans ce cas nous voudrions que soit aussi présenté le plan de financement envisagé.

L'établissement est en phase de réflexion sur l'avenir. Il n'y a donc aucun projet chiffré à l'heure actuelle. La prochaine COS permettra d'avoir une meilleure visibilité.

Question 4 : Enfin, il est apparu que la piscine extérieure n'est en pratique utilisable que 2 à 3 mois par an par les élèves. Nous voudrions avoir le coût annuel complet de la piscine du LFIT (fonctionnement, maintenance, entretien, personnel, amortissement,). Nous voudrions aussi entendre vos propositions pour rationaliser les coûts tout en permettant un accès satisfaisant des élèves à ce type d'équipement?

2.7 millions de yens pour le coût général sur une année budgétaire (maintenance + viabilisation + maitres nageurs+surveillants de baignade + prorata amortissement + prorata heures d'un technicien de maintenance)

Au maximum, la piscine est utilisée 250 heures par an (soit 10 800 yens de l'heure) (7 500 yens de l'heure dans une piscine. Quand les conditions sont mauvaises, elle est utilisée 170 heures, ce qui représente donc un coût par heure de 15 900 yens.

Il n'y a pas de solutions autres à l'heure actuelle. Les différentes hypothèses ont déjà été examinées par le passé (Cf. CR précédents).

Monsieur Delmas arrive à 18h30.

Le secrétaire général présente le projet de budget 2016, qui a obtenu un avis favorable à l'unanimité de l'Assemblée de Conseillers le 09/02/2015. Ce budget repose sur les grandes orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration le 8 octobre 2015. Il les rappelle :

Les effectifs constatés à la rentrée 2015 étaient de 1146 élèves, par rapport aux 1040 élèves constatés à la rentrée 2014

Compte tenu des chiffres encourageants de la rentrée 2015, de la montée des cohortes et des informations collectées auprès de la communauté d'affaires, la direction du lycée, en accord avec l'AEFE, a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de 1 200 inscrits au 1^{er} septembre 2016.

Ce chiffre a été retenu lors du dernier Conseil d'administration fixant les grandes orientations budgétaires.

I) PRÉVISION DE RECETTES

1) Droits de scolarité :

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité ont été augmentés de 1%. Ce nouveau tarif s'appliquera à la rentrée de septembre 2016.

Cette hausse aura un effet sur deux trimestres au titre de ce présent budget.

La croissance des effectifs et l'augmentation des tarifs génèrent une augmentation de 11.76% des recettes du compte 7061.

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 1 285 445 208 yens.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :

Le montant des recettes prévisionnelles des droits de première inscription et des droits de réinscription est en hausse et s'élève à 82 385 000 yens.

Les mouvements d'élèves restent nombreux chaque année et les nombreuses arrivées permettent de générer des recettes importantes.

3) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est de 134 700 000 yens.

Il est important de rappeler que le plan initial de financement du projet de Takinogawa prévoyait que ces recettes du plan de contribution seraient affectées à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt soit 118 050 000 yens.

Cette année, le plan de contribution permettra de financer les investissements prévus au Lycée tant pour du matériel pédagogique que pour des travaux d'amélioration des locaux.

4) Autres recettes :

Hormis la subvention de l'AEFE pour les bourses inscrite au budget pour un montant de 170 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

Il est cependant intéressant de noter également que le gouvernement de Tokyo nous accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 7 500 000 yens.

II) PRÉVISION DE DÉPENSES

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être soulignées :

1) Le chapitre 606 (Achats d'approvisionnements non stockés) :

Le montant des crédits de ce chapitre augmente de 3.47 %. La réforme du collège et les changements de programme ont pour conséquence une augmentation sensible des crédits du compte dédié aux manuels scolaires.

2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques a été augmenté afin de prendre en compte les classes supplémentaires ainsi que la montée des effectifs.

Ce montant a été examiné en amont en conseil pédagogique pour intégrer pleinement les besoins de chaque discipline.

Des crédits pour contribuer à la réalisation de nouveaux projets pédagogiques ont été également prévus.

3) Le chapitre 613 (locations) :

Ce chapitre supporte la location du terrain appartenant à la mairie de Tokyo. Il est à noter que c'est le dernier exercice budgétaire sur lequel le LFIT doit payer en plus du loyer dû pour l'année en cours, le loyer reporté de 2011. C'est environ 10 000 000 de yens qui pourront être réinvestis

4) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) :

Le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance augmente de 4.55%. C'est dans ce chapitre qu'est imputé le contrat des photocopieurs, un appel d'offres sera effectué cette année pour renouveler le parc des copieurs dans l'établissement.

5) Le chapitre 622 (Rémunérations d'intermédiaires)

Ce chapitre supporte notamment les dépenses liées aux intervenants extérieurs. Les crédits ont été augmentés pour permettre la réalisation de projets pédagogiques qui ont pour support des intervenants.

6) Le chapitre 623 (Publicité, information, publications)

Dans le cadre du cinquantenaire du lycée, il est prévu de réaliser un ouvrage pour célébrer l'événement. Le budget global pour cet ouvrage est estimé à 10 000 000 de yens. 5 millions sont prévus dans le budget de l'établissement, un groupe de travail a été mis en place pour ce livre et sera chargé de la recherche de financement complémentaire.

7) Le chapitre 628 (Charges externes diverses) :

Dans le cadre du renouvellement du contrat avec le prestataire de maintenance, il est prévu d'ajouter des prestations pour le nettoyage des locaux de l'établissement. C'est aussi dans ce chapitre que sont imputées les dépenses liées à la formation continue. L'établissement y consacre 1% de la masse salariale.

8) La masse salariale:

Les crédits ouverts sont en augmentation sensible par rapport à ceux ouverts en 2015 du fait :

- de l'ouverture de 6,5 ETP (Équivalent Temps Plein) enseignants (5 en secondaire et 1,5 en primaire)
- de l'ouverture d'un 1,75 ETP non enseignants (1 technicien informatique et de 0.75 ETP surveillant primaire)
- du GVT et de la mise en place d'une prime de scolarisation pour les enfants du personnel

La masse salariale des recrutés locaux augmente de 16% par rapport au dernier budget. Elle s'établit pour 2016 à 553 534 801 yens.

Les comptes 65830, 65831, 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents sont en augmentation de près de 10%. La dépense de l'établissement pour les personnels résidents s'élève à 283 585 712 yens.

Tout compris, la masse salariale de l'établissement est de 837 120 513 yens pour ce présent exercice, soit une augmentation de 14 % au total par rapport au budget 2015. La masse salariale de l'établissement représente un peu plus de 65% des droits de scolarité.

Pour rappel, le ratio prudentiel préconisé par l'AEFE est que la masse salariale ne représente pas plus de 70% des droits de scolarité, la situation salariale de l'établissement est donc conforme à cette recommandation.

9) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Des crédits ont été ouverts sur l'exercice précédent pour prendre en charge les amortissements des biens mobiliers acquis en 2012, repoussés à 2015 suite à une négociation avec les autorités japonaises.

Pour l'exercice 2016, les amortissements représentent un total de 92 686 514 yens soit une augmentation de 9%. Cette dernière s'explique par l'annuité d'amortissement dans le cadre des travaux réalisés à l'été 2015.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, par contre elles n'influent pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

8) Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

Comme l'an passé et jusqu'en 2032, le compte 164 supportera une charge de 118 050 000 yens au titre du remboursement de l'emprunt contracté en 2010.

10) La section d'investissement :

Cette année, les crédits sont en forte baisse. Grace aux ressources du plan de contribution, il sera possible de financer des travaux complémentaires ou du matériel informatique.

III Les services spéciaux

1) Droits d'examen :

Le budget global du service examens est stable. Il n'y a pas eu d'augmentation des frais d'examen depuis la mise en place de la numérisation des copies pour les examens, les coûts ont été divisé par 2 pour les familles. La cérémonie de remise des médailles est maintenue pour cette année et elle devrait se dérouler à l'ambassade.

2) Droits de demi-pension :

Pour pouvoir assurer un service de demi-pension accueillant l'ensemble des élèves, il sera nécessaire de recruter du personnel complémentaire pour assurer le service de la demi-pension.

L'augmentation prévisionnelle de l'amplitude des repas au secondaire aura aussi des conséquences sur l'organisation des services.

3) Périscolaire :

Ce service s'est fortement développé ces dernières années.

À la rentrée 2015, le service comptait 850 inscrits aux activités soit près de 155 enfants chaque jour. L'essentiel de ce service est consacré aux dépenses de personnel. La gestion administrative et logistique de ce service est devenue très conséquente.

Les tarifs des activités ne seront pas augmentés en revanche, le tarif des navettes périscolaires sera revu à la hausse et sera de 15 000 yens.

4) Transports scolaires :

Le système de transport scolaire fonctionne bien. 360 élèves sont actuellement transportés quotidiennement.

Une réforme nationale de la tarification des bus aura pour conséquence un renchérissement du prix de la location. A terme le coût des bus sera majoré de plus de 30% par jour.

Cela représente une augmentation de 80 000 yens par famille. Pour l'instant, la société de bus ne nous applique pas ces nouveaux tarifs mais les autorités japonaises peuvent leur imposer à tout moment d'appliquer ces tarifs.

En conséquence, il est prévu une augmentation de la cotisation de 30 000 yens pour l'année prochaine et d'essayer de lisser cette augmentation pour réduire l'impact financier pour les familles

5) Voyages scolaires :

Sont prévues deux classes découverte à l'élémentaire ainsi qu'un voyage scolaire à Hiroshima pour les élèves de première.

Il y aurait également cette année scolaire 5 voyages à l'étranger; (Kuala Lumpur, Taipei, Casablanca et Phuket).

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 2.2 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris).

L'assemblée des conseillers réunie le 9 février dernier a émis un avis favorable.

Ce projet de budget est présenté en équilibre.

Au terme des discussions et échanges entre administrateurs, **le Président propose de passer au vote**

VOTE : Contre : 2 Abstentions : 0 Pour : 9

Le budget est adopté.

8/ Questions diverses

Les questions ont été traitées au cours de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance clôt la session à 20h20